



GUIDE MODULE DÉCLARATION DE TENSION EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ (TES) ET ALERTE

ORU
NOUVELLE-AQUITAINE

DÉFINITIONS ET PRÉALABLES

- Niveau de tension
- Préalables à la déclaration
- Préalables à une déclaration d'alerte
- Préalables à une déclaration de tension

VEILLE SANITAIRE

- Veille établissement
- Veille SAMU/ARS

DÉCLARER UNE ALERTE

- Quoi déclarer
- Comment déclarer
- Comment mettre à jour ou clôturer une alerte

DÉCLARER UNE TENSION

- Quoi déclarer
- Comment déclarer
- Comment renseigner le formulaire de déclaration
- Comment mettre à jour une tension
- Comment clôturer une tension

ALERTES ET TENSIONS : EN COURS ET HISTORIQUE

DÉFINITIONS ET PRÉALABLES

NIVEAUX DE TENSION DGS

SITUATION NORMALE

Veille établissement : Phase continue d'anticipation et de prévention des situations de tension

L'alerte ou de pré-tension : est une période où sont constatés des signaux inhabituels. Cette phase prévoit le déclenchement d'actions spécifiques de sensibilisation ou d'optimisation de la fluidité au sein des unités d'hospitalisation afin d'éviter l'aggravation de la situation

NIVEAU 1

Les situations de tension hospitalière sont des situations qui devraient être exceptionnelles, conséquence d'une inadéquation entre :

- La demande (flux entrant de patients aux urgences et besoins en hospitalisations non programmées)
- Les moyens disponibles au niveau des urgences (personnel, plateau technique)
- L'aval des urgences (lits d'hospitalisation disponibles, fluidité du transfert en lit d'aval)

La tension solidaire : il s'agit d'une phase où l'établissement est saturé malgré la mise en place du plan d'action de mobilisation interne. La situation de tension confirmée est non résolutive malgré les actions réalisées. Elle nécessite le recours aux autres établissements en sus des collaborations existantes et organisées

NIVEAU 2

SSE - Plan blanc

PRÉALABLES À LA DÉCLARATION

Donner des accès aux professionnels concernés par les déclarations d'alerte et de tension



Alerte



Médecins et cadres de santé

Identifier dans la fiche professionnel la fonction « Médecin »
ou « Cadre de santé »

Tension

Directeurs établissement

Identifier dans la fiche professionnel le rôle « Directeur sanitaire »



Représentants directeur

Identifier dans la fiche professionnel le rôle soit « Directeur sanitaire » soit
« Déclaration alerte tension »

PRÉALABLES À UNE DÉCLARATION D'ALERTE

Identifier les actions ALERTE

Afin de faciliter une réorganisation rapide face aux premiers signaux de saturation, les établissements doivent identifier des « actions alerte établissement » visant à prévenir et limiter les impacts

La mise en place de ces actions peut être formalisée dans le ROR via le champ « Détails » du formulaire de déclaration d'alerte (Cf. Diapo 10)

Actions alerte saturation

- Renfort des personnels en poste aux urgences (action traceuse)
- Renfort des personnels dans les services d'hospitalisation (action traceuse)
- Installation de lits brancard aux urgences (action traceuse)
- Ouverture de lits supplémentaires (action traceuse)
- Augmentation de la capacité en UHCD (action traceuse)
- Hébergement (non programmé et programmé) des patients dans un lit ne relevant pas d'une organisation liée à la pathologie (action traceuse)

PRÉALABLES À UNE DECLARATION DE TENSION

Elaborer le plan tension

Afin de faciliter *la réorganisation rapide* face à la tension, les établissements doivent se doter d'un « **Plan tension établissement** » afin de graduer la réponse *en fonction du type de tension et de sa gravité*. Ce plan d'actions comprend a minima les actions traceuses décrites dans les Recommandations de la FEDORU. Les modalités de mise en place de chaque action y sont décrites

Ce plan est formalisé dans le formulaire de déclaration de tension du ROR (Cf. Diapo 15). Il suffit d'un simple clic pour tracer la mise en place des actions.

Actions transversales	<ul style="list-style-type: none">• Identification et mise à jour du motif de la tension (OBLIGATOIRE)• Activation de la cellule de crise (action traceuse)
Actions impactant le service des urgences	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'actions impactant l'afflux de consultations aux urgences (action traceuse)• Installation de lits brancard dans le service des urgences (action traceuse)• Augmentation de la capacité en UHCD (action traceuse)• Renfort des personnels dans le service des urgences (action traceuse)
Actions impactant les services d'hospitalisation	<ul style="list-style-type: none">• Recherche active de lits : inventaire des capacités disponibles à fréquence améliorée (action traceuse)• Recherche active de lits : identification de sorties anticipées (action traceuse)• Recherche active de lits : identification des patients bloquants (action traceuse)• Hébergement (non programmé et programmé) des patients dans un lit ne relevant pas d'une organisation liée à la pathologie (action traceuse)• Ouverture de lits supplémentaires (action traceuse)• Régulation des admissions programmées (action traceuse)• Renfort des personnels dans les services d'hospitalisation (action traceuse)• Mise en place d'actions spécifiques aux filières de prise en charge (action spécifique plan Filière)
Actions impactant les établissements voisins : sollicitation territoriale	<ul style="list-style-type: none">• Sollicitation des établissements MCO de proximité• Sollicitation des établissements SSR de proximité• Sollicitation des HAD du territoire• Sollicitation des EHPAD du territoire

VEILLE ETABLISSEMENT

<https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>

Onglet → Outils régionaux > plan de gestion de crise sanitaire > Veille établissement

⇒ Outils de veille établissement dans le ROR :

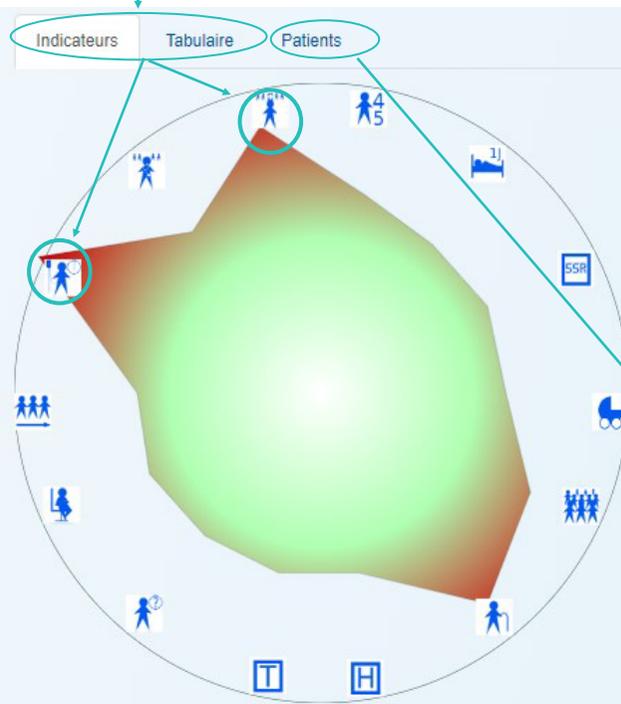
1

En rouge les **groupes de disciplines** ne disposant plus de capacités disponibles pour l'hospitalisation non programmée

Groupe Discp	Lits dispo	Solidaires
Autres disciplines médicales	2/55	0/0
Gynécologie obstétrique	7/15	0/0
Réanimation, soins intensifs adultes et surveillance continue	0/6	0/0
Chirurgie	3/18	0/0
Hospitalisation de courte durée	0/3	0/0
Soins de suite ou de réadaptation (SSR)	2/18	0/0
Chambres mortuaires	0/5	0/0

2

En rouge les indicateurs d'**activité des urgences temps réel** dépassant la moyenne (calculée par comparatif aux données antérieures)



Patients aux urgences

Code couleur :

bleu = patient enregistré par l'agent d'accueil.

Si présence du motif de recours : patient pris en charge par l'IAO

jaune = patient pris en charge par un médecin sénior

vert = patient pris en charge par un médecin sénior et répondant aux critères de la circulaire frontières UHCD.

Présence de l'orientation

3

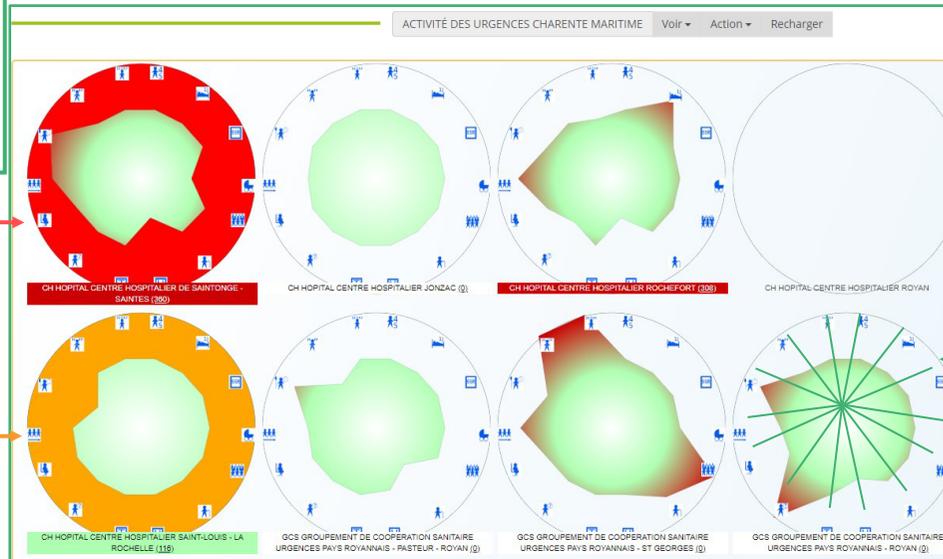
Indicateurs	Tabulaire	Patients
F, 27 ans 13/11/2019 10:00 DOULEUR / GENE PELVIENNE CCMU 0, GRAV 3		
M, 69 ans 13/11/2019 10:01 INTOXICATION (VOIR SENIOR) CCMU 5, GRAV 4 SOUHAITEE : SURVEILLANCE HTCD CONFIRMEE : SURVEILLANCE HTCD		
M, 88 ans 13/11/2019 10:24 DOULEUR THORACIQUE - ECG PATHOLOGIQUE - AVIS SENIOR CCMU 4, GRAV 2 SOUHAITEE : CARDIOLOGIE		
M, 62 ans 13/11/2019 10:52 DOULEUR LATEROTHORACIQUE (PARIETALE) CCMU 0, GRAV 4		

⇒ Outils de veille SAMU et ARS

1 Un indicateur colorimétrique pour différencier :

Tension établissement

Alerte établissement



2 En périphérie, les indicateurs d'activité des urgences temps réel

Onglet → Outils régionaux > Synthèses régionales > Capacités disponibles

3 Synthèse des capacités disponibles

Sanitaire - 98 unités - Médico-technique - 0 unité - Médico-social - 0 unité - Prévisionnel des fermetures - Tableau de bord

Gironde x Chirurgie x Modes de prise en charge Niveau de maternités

Structures Activités Actes spécifiques

Etablissements Poles Unites

MES FILTRES APPLIQUER RÉINITIALISER

Affichage Par établissement Par discipline Par pôle Capacité

	Capacité disponible immédiate			Total	Capacité opérationnelle		TOTAL opérationnel
	👤	👤	👤		Installés	Fermés	
Total	0	0	0	0	2470	4	2466
CH HOPITAL CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON	0	0	0	0	54	0	54
CH HOPITAL CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE - ROBERT BOULIN	0	0	0	0	132	0	132
CH HOPITAL CENTRE HOSPITALIER PRIVE SAINT-MARTIN - PESSAC	0	0	0	0	134	0	134

Accès au ROR 

<https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>



Qui peut déclarer ?

Les médecins et cadres de santé

DÉCLARER UNE ALERTE



C'est quoi ?

Signaler une alerte est un acte déclaratif qui permet aux professionnels de santé de communiquer en interne et auprès du SAMU sur les premiers signaux de difficulté à effets et durées variables au sein de l'établissement



Toute déclaration d'ALERTE doit être systématiquement tracée dans le ROR. Elle doit être associée à une mise à jour immédiate et régulière de la capacité disponible correspondant à la /les discipline (s) en difficulté. Les déclarations hors circuit officiel ne seront pas prises en compte.



Quoi déclarer ?

TYPES D'ALERTE	DISCIPLINE	DESCRIPTION	INDICATEURS
ALERTE SATURATION	Urgences	<p>Augmentation de l'afflux de patients dans le service d'urgences à un moment donné alors que l'établissement dispose de capacités d'hospitalisation suffisantes</p> <p>Les premiers signaux de difficulté apparaissent (<i>ex. augmentation de la durée d'attente</i>), des actions adaptées sont à mettre en place (<i>ex. renfort en personnel, mise en place d'actions impactant l'afflux de consultations aux urgences, etc.</i>) pour prévenir/limiter les impacts</p>	<p>ROR - Activité urgence temps réel (RPU étendus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Taux d'occupation ponctuel (TOP) ⇒ Nb de patients présents par médecin ⇒ Nb de patients non vus ⇒ Nb de transferts pour manque de place depuis 24 H ⇒ Durée moyenne d'attente depuis 2H <p>Liste non exhaustive (Cf page 4 Radars urgences)</p>
	Autres	<p>Augmentation des besoins d'hospitalisation non programmée qui dépassent la capacité disponible du ou des services à un moment donné pour une ou plusieurs disciplines/filières</p> <p>Les premiers signaux de difficulté apparaissent (<i>ex. hébergement</i>), des actions adaptées sont à mettre en place (<i>ex. inventaire fiable des lits, ouverture des lits reouvrables ou supplémentaires, etc.</i>) pour prévenir/limiter les impacts</p>	
ALERTE CARENCES EN PERSONNEL	Urgences	<p>Manque de moyens humains disponibles dans le service des urgences</p> <p>Les premiers signaux sont l'augmentation des délais d'attente et l'absence de réponse aux sollicitations des patients, des familles et/ou de(s) institution(s)</p>	
	Autres	<p>Manque de moyens humains disponibles dans les services d'hospitalisation pour une ou plusieurs disciplines/filières</p> <p>Le premier signal est l'augmentation du délais de prise en charge</p>	
ALERTE INDISPONIBILITE DU MATERIEL	En lien avec le médico-technique	Correspond au signalement d'indisponibilité de moyens (<i>ex. panne scan, IRM, table d'angioplastie, etc.</i>)	<p>ROR - Capacité disponible hospitalisation non programmée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nb capacités disponibles par discipline ⇒ Nb de patients hospitalisés en UHCD ⇒ Nb de patients hébergés <p>ROR - BJML</p>

DÉCLARATION D'ALERTE

<https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>

Onglet → Outils régionaux > Plan de gestion de crise sanitaire > Alerte déclaration



Comment déclarer ? 🔥

⇒ **Le formulaire de déclaration d'alerte s'affiche :**

Les coordonnées du déclarant s'affichent

Déclarant : Marion BARAULT
Email déclarant : marion.barault@oruna.fr
Téléphones du déclarant : Bureau : +33 5 35 54 65 62

Identifier le type d'alerte :

Alerte saturation
Alerte indisponibilité du matériel
Alerte carences en personnel

Type d'alerte *

Etablissement de santé Mille Fleurs

Identifier les premières lettres de son établissement

Etablissement *

Date de déclaration *

21/10/2020

16:59

La date et l'heure de déclaration s'affichent automatiquement

Type d'alerte *

ALERTE SATURATION

Disciplines *

× Médecine

Identifier la/les discipline(s) concernée(s) à l'aide du menu déroulant

Motif *

Non lié au Covid-19

Filières

Choisissez une option

Détails *

Décrire brièvement le(s) motifs(s) de la déclaration et les premières actions

Test TUTO ROR

Identifier, s'il y a lieu, la/les filière(s) concernée(s)

Enregistrer votre déclaration pour qu'elle soit prise en compte

Enregistrer



Un email est envoyé automatiquement au SAMU de référence, à la direction de l'établissement, au chef de service des urgences et au déclarant après la déclaration, modification ou clôture de l'alerte



Comment mettre à jour ou clôturer une alerte? 🔥

⇒ La page suivante s'affiche :

Groupe Discp	Lits dispo	Solidaires
Autres disciplines médicales	31/240	0/0
Réanimation, soins intensifs adultes et surveillance continue	2/28	0/0
Médico techniques	0/8	0/0
Pédiatrie	11/27	0/0
Gynécologie obstétrique	3/20	0/0
Chirurgie	0/54	0/0
Dialyse	3/26	0/0
Soins de suite ou de réadaptation (SSR)	5/42	0/0
Hospitalisation de courte durée	3/6	0/0
Chambres mortuaires	0/14	0/0

Le formulaire de déclaration s'affiche et donne la possibilité de modifier : le type d'alerte, la/les discipline(s), la/les filière(s) et les « Détails »

La clôture est automatique. La déclaration d'alerte disparaît à l'affichage, elle est consultable via l'historique de déclarations (Cf. Page 12)



Si la déclaration d'alerte n'est pas mise à jour :

- À 24 H : un mail est envoyé au déclarant et la direction de l'établissement pour inviter à la mise à jour ou à la clôture de l'alerte
- À 48 H : l'alerte se clôture automatiquement



Qui peut déclarer ?

Le directeur ou son représentant

DÉCLARER UNE TENSION



C'est quoi ?

Signaler une tension est un acte déclaratif qui permet à l'équipe de direction de communiquer en interne et auprès du SAMU et de l'ARS sur une difficulté avérée à effets et durée variables **au sein de l'établissement**



Toute déclaration de TENSION doit être tracée dans le ROR. Elle doit être associée à une mise à jour immédiate et régulière de la capacité disponible dans le ROR selon la procédure régionale. Les déclarations hors circuit officiel ne seront pas prises en compte



Quoi déclarer ?

TYPES DE TENSION		INDICATEURS
TENSION FILIÈRE (ou rupture filière)	<p>Impossibilité pour l'établissement porteur de la filière de prendre en charge un patient dans le cadre de celle-ci</p> <p>Ex. panne sur l'imagerie en coupe dans le cadre de la filière AVC; absence de place en réanimation dans le cadre de la filière polytraumatisé; absence de place en maternité pour la prise en charge d'une grossesse à haut risque, etc.</p>	<p>ROR - Activité urgence temps réel (RPU étendus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Taux d'occupation ponctuel (TOP) ⇒ Nb de patients présents par médecin ⇒ Nb de patients non vus ⇒ Nb de transferts pour manque de place depuis 24 H ⇒ Durée moyenne d'attente depuis 2H ⇒ Liste non exhaustive (Cf page 4 Radars urgences)
TENSION ÉTABLISSEMENT	<p>Augmentation significative des besoins d'accueil des patients dans les services d'hospitalisation pour une ou plusieurs disciplines et dépassant la capacité disponible dans la durée</p> <p>Les indicateurs concernés sont en rouge</p> <p>Renforcement des actions en cours et mise en place d'actions complémentaires</p>	<p>ROR - Capacité disponible hospitalisation non programmée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nb capacités disponibles en UHCD ⇒ Nb capacités disponibles par discipline ⇒ Nb de patients hébergés <p>ROR - BJML</p>



A noter que lors de la déclaration d'une tension, l'identification de la discipline « urgences » est réservée dans les cas particuliers d'un afflux exceptionnel nécessitant une réorganisation du service alors que l'établissement dispose de capacités d'hospitalisation suffisantes

DÉCLARATION DE TENSION

<https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>

Onglet → Outils régionaux > Plan de gestion de crise sanitaire > TENSION/PLAN BLANC déclaration



Comment déclarer? 🔥

La tension peut soit faire suite à une déclaration d'alerte soit être réalisée directement (sans déclaration préalable d'une alerte). Dans les deux cas :

⇒ La page suivante s'affiche :

Etablissement *
Etablissement de santé Mille Fleurs
Enregistrer

1

- Identifier les trois premières lettres de son établissement
- Enregistrer

⇒ La page suivante s'affiche :

Disciplines *
Choisissez une option
Motif de déclaration *
---Choisir un motif---
Filières
Choisissez une option
Plan de gestion de situation de crise sanitaire *
---Choisir un Modèle---
Valider

2

- Identifier la/les discipline(s) concernée(s)
- Identifier le motif de déclaration
- Identifier, si il y a lieu, la/les filières concernée(s)
- Identifier le type de tension : tension établissement ou tension filière
- Valider



Comment renseigner le formulaire de déclaration ?

⇒ **Le formulaire de déclaration de tension s'affiche :**

TENSION / PLAN BLANC ETABLISSEMENT DE SANTÉ MILLE FLEURS

Date de mise en tension * 

Plan de gestion de situation de crise sanitaire * 

Disciplines *

Motif de déclaration *

Filières

ACTIONS TRANSVERSALES (TES)

Identification et mise à jour du motif de la tension (OBLIGATOIRE)

Lors de la première déclaration de tension identifier OBLIGATOIREMENT le motif de la tension (ex. affluence, carences de lits d'aval, défaut d'effectifs soignants, défaut de plateau technique, épidémie, fermeture de lits, situation

Non / Pas maintenant Je mets maintenant en place cette action

Activation de la cellule de crise (action traceuse)

Description de la composition, modalités de mise en place et fonctionnement de la cellule de crise

Non / Pas maintenant Je mets maintenant en place cette action

ACTIONS IMPACTANT LE SERVICE DES URGENCES (TES)

Mise en place d'actions impactant l'afflux de consultations aux urgences (action traceuse)

Description des modalités de mise en place d'actions pour fluidifier les consultations aux urgences

Non / Pas maintenant Je mets maintenant en place cette action

Renfort des personnels dans le service des urgences (action traceuse)

Valider

- La **date et heure** de la tension s'auto-complète
- « Non pas maintenant » est coché par défaut
- Compléter le « **Motif de la tension** » : cocher « je mets maintenant en place » puis renseigner l'espace dédié « Notes éventuelles de mise en place »
- Pour les autres actions, cocher « Je mets maintenant en place cette action » au fur et à mesure du déploiement du plan. Pour toute précision sur une action, renseigner l'espace dédié « je mets maintenant en place »
- Cliquer sur « **Valider** » à la fin du formulaire



Un email est envoyé automatiquement à la Plateforme de Veille et d'Alerte de l'ARS, au SAMU de référence, à la direction de l'établissement, au chef de service des urgences et au déclarant lors de la déclaration, modification ou clôture de la tension

DÉCLARATION DE TENSION

<https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>

Onglet → Outils régionaux > Plan de gestion de crise sanitaire > Veille établissement



Comment mettre à jour
une tension ? 🔥

⇒ La page « Suivi cellule de veille » affiche la tension en cours

TENSION / PLAN BLANC 47 Etablissement de santé Mille Fleurs (TENSION ETABLISSEMENT niveau 1) Début de tension

Déclaration (TENSION ETABLISSEMENT niveau 1 - Médecine - Non lié au Covid-19)

© 22 oct. 2020 16:16 Marion BARAULT Mise en place d'actions impactant l'afflux de consultations aux urgences (action traceuse)
Hébergement (non programmé et programmé) des patients dans un lit ne relevant pas d'une organisation liée à la pathologie (action traceuse)

Historique veille : J-7 J-15 J-30 J-∞

Nouvelle action...
Mettre à jour

Groupe Discp	Lits dispo	Solidaires
Médecine d'urgence	0/7	0/0
Autres disciplines médicales	16/227	0/0
Réanimation, soins intensifs adultes et surveillance continue	7/28	0/0
Médico techniques	0/7	0/0
Pédiatrie	6/27	0/0
Gynécologie obstétrique	4/24	0/0
Chirurgie	1/51	0/0
Dialyse	0/29	0/0
Soins de suite ou de réadaptation (SSR)	3/48	0/0
Chambres mortuaires	0/14	0/0
Hospitalisation de courte durée	1/6	0/0

1

- Cliquer sur « Mettre à jour »

2

Puis :

- **Mettre à jour** les éléments nécessaires: disciplines, filières concernées, actions traceuses mises en place.
- **Valider**



Si la déclaration de tension n'est pas mise à jour :

- À 24H : un mail est envoyé au déclarant et la direction de l'établissement pour inviter à la mise à jour ou à la clôture de la tension
- À 48 H : la tension se clôture automatiquement

DÉCLARATION DE TENSION

<https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>

Onglet → Outils régionaux > Plan de gestion de crise sanitaire > Veille établissement



Comment clôturer une déclaration ? 🔥

⇒ La page « Suivi cellule de veille » affiche la tension en cours

TENSION / PLAN BLANC 47 Etablissement de santé Mille Fleurs (TENSION ETABLISSEMENT niveau 1) Début de tension

Déclaration (TENSION ETABLISSEMENT niveau 1 - Médecine - Non lié au Covid-19)
22 oct. 2020 16:16 Marion BARAULT Mise en place d'actions impactant l'afflux de consultations aux urgences (action traceuse)
Hébergement (non programmé et programmé) des patients dans un lit ne relevant pas d'une organisation liée à la pathologie (action traceuse)

Historique veille : J-7 J-15 J-30 J-∞

Nouvelle action...
Mettre à jour

Groupe Discp	Lits dispo	Solitaires
Médecine d'urgence	0/7	0/0
Autres disciplines médicales	16/227	0/0
Réanimation, soins intensifs adultes et surveillance continue	7/28	0/0
México techniques	0/7	0/0
Pédiatrie	6/27	0/0
Gynécologie obstétrique	4/24	0/0
Chirurgie	1/51	0/0
Dialyse	0/29	0/0
Soins de suite ou de réadaptation (SSR)	3/48	0/0
Chambres mortuaires	0/14	0/0
Hospitalisation de courte durée	1/6	0/0

1

- Cliquer sur « Nouvelle action » puis « Clôturer »

⇒ Le formulaire de libération de tension s'affiche

SAISIE DE LIBÉRATION DE TENSION

Levée de tension * 19/11/2019 17:17

Motiver l'interruption du plan HET *

Enregistrer

2

- La date et heure de clôture s'affiche automatiquement
- Motiver la clôture de tension
- Enregistrer

ALERTES ET TENSIONS : EN COURS ET HISTORIQUE

<https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>

Onglet → Outils régionaux > Plan de gestion de crise sanitaire >
Déclarations en cours ou Historique de déclarations

⇒ Déclarations en cours

LISTE DES FILTRES			
ALERTE	17	Etablissement de santé Monetoile	Demande de mise en tension : 22/10/2020 16:29
TENSION / PLAN BLANC	47	Etablissement de santé Mille Fleurs (TENSION ETABLISSEMENT niveau 1)	Début de tension : 22/10/2020 16:11

- Cliquer sur le bandeau d'une déclaration pour afficher/réduire le contenu

⇒ Historique des déclarations

LISTE DES FILTRES			
TENSION / PLAN BLANC	47	Etablissement de santé Mille Fleurs (TENSION ETABLISSEMENT niveau 1)	Début de tension : 22/10/2020 16:34 Fin de tension : 22/10/2020 16:34
ALERTE	17	Etablissement de santé Monetoile	Demande de mise en tension : 22/10/2020 16:29

1

- L'historique des dernières déclarations régionales s'affiche

2

- Cliquer sur le bandeau pour afficher/réduire le contenu des déclarations

3

- Pour consulter son historique de déclarations :
 - Cliquer sur « Liste de filtres »
 - Identifiez vos options
 - Cliquer sur « Filtrer »

LISTE DES FILTRES	
Date de début *	<input type="text" value="12/11/2019"/>
Date de fin *	<input type="text" value="19/11/2019"/>
Départements	<input type="text" value="Choisissez une option"/>
Etablissements	<input type="text" value="Chercher un établissement"/>
<input type="button" value="Filtrer"/>	



Pour toute question veuillez contacter l'équipe ROR sanitaire à l'adresse suivante :
contact.ror@oruna.fr

V-17/11/2020